



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S
 Département de la Haute-Savoie
 Arrondissement de Bonneville
 Canton de Saint-Gervais les bains

**PROCES-VERBAL
 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 13 MARS 2013**

L'an deux mille treize le mercredi treize mars à vingt heures onze, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le sept mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Marie-Christine DAYVE, Nathalie DESCHAMPS, Claire GRANDJACQUES, Marie-Christine FAVRE, Messieurs Gabriel TUAZ-TORCHON, Bernard SEJALON, Gabriel GRANDJACQUES, Pierre MULLER, Gilles GRANDJACQUES, Mesdames Anne-Marie COLLET, Nadine CHAMBEL, Monique RACT, Messieurs Serge DUCROZ, Michel STROPIANO, Madame Elisabeth BIBIER-COCATRIX, Messieurs Sylvain CLEVY, Daniel DENERI, Madame Luigina GAGLIARDI, Monsieur Philippe GRISOL, Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE, Monsieur Yves JUILLARD, Madame Agnès MARTIN-ROLY (arrivée à 20 h 30), Messieurs Mathieu QUEREL, Julien RIGOLE, Madame Catherine VERJUS.

Etait absent :

Monsieur Julien AUFORT.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Mathieu QUEREL ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2013 est adopté à l'unanimité.

n°2013/037

COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Objet : CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'Auvergne, Rhone-Alpes – COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES OBSERVATIONS DEFINITIVES RELATIVES A LA GESTION DE LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS AU COURS DES EXERCICES 2005 A 2011

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 27 Quorum : 14 Présents : 26 Pouvoir : 0 Votants : 26

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2013**N°2013/037***Coordination Générale – Direction Générale des Services***CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'Auvergne, RHONE-ALPES
COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES OBSERVATIONS DEFINITIVES
RELATIVES A LA GESTION DE LA COMMUNE DE
SAINT-GERVAIS LES BAINS AU COURS DES EXERCICES 2005 A 2011**

Rapporteur : Monsieur le Maire

En application de l'article L. 243-5 du Code des Juridictions Financières, les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, relatives à la gestion de la Commune de Saint-Gervais les Bains au cours des exercices 2005 à 2011, doivent être communiquées au Conseil Municipal, dès la plus proche réunion de celui-ci.

Le courrier de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, envoyé le 1^{er} mars, est parvenu en Mairie de Saint –Gervais les Bains le 4 mars 2013.

Comme prévu par la loi, les observations de la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes sont communiquées au Conseil Municipal (dossier joint à la présente délibération) à titre d'information.

Conformément à l'article R 241-18 du Code des Juridictions Financières, à l'issue du Conseil Municipal du 13 mars 2013, ces observations pourront être communicables à toute personne qui en fera la demande.

DEBATS :

- *Monsieur le Maire : « C'est le point le plus important de ce conseil. Toutes les collectivités sont amenées à être contrôlées par la Chambre Régionale des Comptes, composée de Magistrats, dont le siège est à Lyon. Le rapport d'observations définitives établi concerne la gestion financière et la gestion proprement dite de la commune pour les exercices de 2005 à 2011. Le jugement porté par la Chambre Régionale des Comptes montre la bonne gestion et la bonne santé de la commune pour l'avenir. Il est très rare que les communes obtiennent autant de félicitations. Je remercie le travail des élus et des services qui ont permis cette rigueur et ce résultat obtenu ».*
- *Il précise que le document a été distribué aux élus avec la convocation de conseil, qu'il sera disponible sur le site de la Mairie et que tous les administrés qui le souhaitent pourront en obtenir une copie sur simple demande.*
- *Monsieur le Maire : « L'endettement de la commune est resté maîtrisé lors de la période sous contrôle. La politique fiscale a permis de générer suffisamment de ressources avec une capacité d'autofinancement. Certains programmes ont été réduits en raison du manque de financement. Malgré une baisse de la fréquentation, la situation des Thermes et du Casino devrait se stabiliser. Pour le Casino, cette tendance est due à l'instauration d'un contrôle des identités et à l'interdiction du tabac à l'intérieur de ces établissements. Pour les Thermes, fin de la concession en 2031. La seule réelle incertitude concerne le risque de rupture de la poche d'eau du Glacier de Tête Rousse dont les travaux exceptionnels de sécurisation ont déjà occasionné plus de 2 millions d'euros de dépenses ».*
- *Par ailleurs, il informe que la commune subventionne une soixantaine d'associations dont les principales sont : la Maison des Jeunes et de la Culture, le Sporting Hockey-Club, le Club de Ski de Saint-Gervais, l'Ecole de Musique, Saint-Gervais Danse-sur-Glace et le Sporting hockey mineur.*

- Il précise également que la population varie fortement avec 4 500 résidences secondaires. L'activité touristique explique la nécessité de sur-dimensionner les équipements et services par rapport à la population permanente afin de prendre en compte la population « saisonnière ». Les produits par habitant ont augmenté de près de 18 %.

Il est 20 h 30 : arrivée de Madame Agnès MARTIN-ROLY.

- Monsieur le Maire fait part d'une petite remarque de forme sur la comptabilisation due aux logiciels utilisés pour le regroupement des opérations qui font ressortir des différences.

- Il informe : « En raison de la création du SIVU, il a été constaté une baisse de la taxe des remontées mécaniques. Pour le personnel, le ratio de rigidité des charges et contributions obligatoires passe de 47 % en 2005 à 48 % en 2011. Par rapport aux autres communes, nous avons une marge de manœuvre et sommes dans une situation très favorable. Concernant les autres charges, elles ont augmenté de 30 % entre 2005 et 2011. La hausse des prestations de service s'élève à 40 % due notamment aux points de tri et aux déchetteries qui ont généré des augmentations de ces charges. Avant, c'était le personnel communal qui effectuait le ramassage des ordures ménagères. Avec la création de la Communauté de Communes, ces dépenses et les recettes ont été transférées. L'objectif aujourd'hui, en raison de la conjoncture, est de comprimer les dépenses à caractère général de 5 %. La capacité de désendettement s'est quant à elle améliorée en passant de 3,6 à 2,5 années ».

- Monsieur le Maire : « Je remercie les équipes municipales de 2000 à 2008 et de 2008 à maintenant ainsi que Monsieur Renaud DUQUY-NICOUD et tous les services qui ont fait un gros travail sur l'ensemble des informations à collecter et Madame Marie-Christine FAVRE, adjoint au Maire, qui a fait le lien avec les services ».

n°2013/038

COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES – FINANCES - PATRIMOINE

Objet : CREATIONS CONTEMPORAINES IN SITU A PILE PONT EXPO – DEMANDE DE SUBVENTIONS

<p>Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 27 Quorum : 14 Présents : 26 Pouvoir : 0 Votants : 26</p>
--

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2013

N°2013/038

Coordination Générale – Direction Générale des Services – Finances - Patrimoine

**CREATIONS CONTEMPORAINES IN SITU A PILE PONT EXPO
 DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, adjoint au Maire délégué au Patrimoine

Le pont de contournement de Saint-Gervais les Bains, ouvrage d'art exceptionnel, possède deux imposants piliers. Chacun d'eux a été doté d'une fonction particulière : le premier est une salle d'escalade et le second un espace d'exposition d'art contemporain. Dès cet été 2013 une première intervention artistique va initier ce projet. La volonté est de confier cet espace à l'architecture singulière chaque année à un nouvel artiste, reçu en résidence à la Maison forte de Hautetour. Pile Pont Expo deviendra alors le sujet et le support d'installations in situ éphémères. Il est en effet particulièrement adapté aux formes « environnementales » des arts plastiques actuels, investissant l'ensemble d'un espace. C'est en France le seul espace de ce type dédié à l'art contemporain.

Pour cette réalisation, la Commune de Saint-Gervais sollicite une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDRA Pays du Mont-Blanc action 1.9 « Mise en place d'une politique culturelle intercommunale et concertée » pour l'opération « Pile Pont Expo » à hauteur de 4 233 € soit 36% de dépenses éligibles de fonctionnement de 11 700 € suivant un budget total de 15 000 €.

Elle sollicite également une subvention de l'ODAC de 4 000 € et au meilleur taux possible auprès de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc.

VU la volonté de la Commune de s'investir dans ce projet de création in situ et l'avis favorable du CDRA Pays du Mont-Blanc, à la proposition du projet,

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** le projet mentionné pour un montant de 11 700 € TTC de dépenses éligibles suivant un budget total de 15 000 € et le plan de financement correspondant.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil général à travers l'ODAC, du Conseil régional au titre du CDRA Pays du Mont-Blanc et de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc un financement et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DEBATS :

- *Monsieur Pierre MULLER : « Combien de temps Monsieur CHEVALLIER va-t-il rester ? »*
- *Monsieur Gabriel GRANDJACQUES : « En principe, tout l'été, de juin à septembre ».*
- *Monsieur le Maire : « La subvention a été acceptée par l'ODAC ».*

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

n°2013/039

COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES

Objet : INDEMNITES DE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

<p>Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 27 Quorum : 14 Présents : 26 Pouvoir : 0 Votants : 26</p>
--

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2013

N°2013/039

Coordination Générale – Direction Générale des Services – Finances

INDEMNITES DE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES

Rapporteur : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Le Conseil Municipal délibère tous les ans pour fixer le montant de l'indemnité légale, due par la commune.

Dans son courrier du 18 février 2013, Monsieur le Préfet de Haute-Savoie informe du maintien pour 2013 du montant fixé en 2012.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure en 2013 le même que celui fixé en 2012 soit :

- 474,22 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte,
- 119,55 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Toutefois, tout comme les années précédentes, il est proposé au Conseil Municipal de suivre le système adopté au niveau départemental : l'indemnité est fixée à deux fois le plafond appliqué au niveau national (montant maximum applicable), et le montant de l'indemnité de gardiennage des églises communales est maintenu en euros courants, soit pour 2013 :

$2 \times 474,22 \text{ €} = 948,44 \text{ euros}$.

Afin de respecter le principe d'annualité budgétaire, la somme correspondante a été rattachée à l'exercice budgétaire 2013, chapitre 011.

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil municipal **d'ADOPTER** le dispositif indiqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

n°2013/040

COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES

Objet : CREATION DU PASS LOISIRS VAL MONTJOIE ETE 2013

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 27 Quorum : 14 Présents : 26 Pouvoir : 0 Votants : 26

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2013

N°2013/040

Coordination Générale – Direction Générale des Services – Finances

CREATION DU PASS LOISIRS VAL MONTJOIE ETE 2013

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin d'élargir l'offre accessible avec le Pass Loisirs été, les offices de tourisme des Contamines et de Saint-Gervais, ainsi que la Société de gestion des activités touristiques des Contamines ont élaboré une nouvelle offre sur l'ensemble du Val Montjoie.

Cette offre proposée par la mise en place du « Pass Loisirs Val Montjoie » permet l'accès à :

- Remontées Mécaniques (Domaine Evasion Mont-Blanc)
- Patinoire de Saint-Gervais
- Maison Forte Hautetour à Saint-Gervais
- Bibliothèque de Saint-Gervais
- Bibliothèque des Contamines
- Musée d'Art Sacré à Saint-Nicolas de Véroce
- Mini-Golf de Saint-Gervais
- Mini-Golf des Contamines
- Biathlon et Tir à l'Arc aux Contamines
- Plan d'Eau des Contamines
- Piscine du Fayet

Ce pass permettra également d'utiliser les navettes des Contamines et de Saint-Gervais.

Ce « Pass Val Montjoie » sera en vente du 21 juin au 1^{er} septembre à Saint-Gervais, et du 29 juin au 1^{er} septembre aux Contamines, les remontées mécaniques de Saint-Gervais ouvrant le 21 juin 2013, et celles des contamines le 29 juin 2013.

Les tarifs publics proposés :

- Saison adulte : 99 €
- Saison enfant : 79 €
- Saison famille 199 €
- Semaine adulte : 49 €
- Semaine enfant (moins de 15 ans) : 39 €
- Semaine famille 2 adultes + 2 ou 3 enfants : 99 €

Le pass est gratuit pour les enfants de moins de 5 ans.

Pour le 4^{ème} et 5^{ème} enfant s'ajoutant au Pass famille semaine, le tarif est de 10 € par enfant

Il est proposé par ailleurs des tarifs aux professionnels désireux d'intégrer le Pass dans une formule tout compris semaine :

- Semaine adulte : 45 €
- Semaine enfant (moins de 15 ans) : 35 €
- Semaine famille 2 adultes + 2 ou 3 enfants : 90 €

Répartition des recettes :

40% des ventes du Pass seront reversés à la société d'exploitation de remontées mécaniques de la commune ayant vendu le pass

52,5 % des ventes du Pass seront conservés par la commune ayant vendu le Pass et 7,5 % seront reversés à l'autre commune.

A Saint-Gervais, ces « Pass Loisirs Montjoie » seront en vente à l'Office de tourisme et à la caisse des remontées mécaniques. Aux Contamines, le Pass sera en vente à l'Office de tourisme et au parc de loisirs ainsi qu'aux remontées mécaniques après accord de la direction.

Cette offre est valable uniquement pour l'été 2013, et un bilan sera fait à l'issue de la saison estivale.

Les offices de tourisme et la SGAT des Contamines travaillent actuellement sur le visuel et le support qui sera au format CB avec un volet rabattable plastifié.

Une campagne de communication locale (Radio Mont-Blanc, Dauphiné-Libéré) sera mise en place conjointement à partir du mois de juin.

Entendu l'exposé,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ADOPTER** les propositions ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

DEBATS :

- *Monsieur le Maire* : « Il existait un Pass Loisirs été pour les Communes de Saint-Gervais et des Contamines-Montjoie. Suite au démarrage des travaux de construction de la piscine, l'idée est venue d'un rapprochement des activités des deux communes en créant un Pass Loisirs Val Montjoie, valable pour l'été 2013, qui permettra l'accès à de nombreuses structures dont notamment le plan d'eau des Contamines-Montjoie ».

- *Monsieur Bernard SEJALON* : « C'est un beau produit qui rapproche deux communes et j'espère que ça va marcher ».

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

n°2013/041

COORDINATION GENERALE - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU FONCIER

Objet : CONTRAT COMMUNE / DEPARTEMENT POUR UN ESPACE NATUREL SENSIBLE EN MILIEUX FORESTIERS – SITE DE NATURE ORDINAIRE

<p>Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 27 Quorum : 14 Présents : 26 Pouvoir : 0 Votants : 26</p>
--

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2013

N°2013/041

Coordination Générale – Direction de l'Urbanisme et du Foncier

**CONTRAT COMMUNE / DEPARTEMENT
 POUR UN ESPACE NATUREL SENSIBLE EN MILIEUX FORESTIERS – SITE DE NATURE ORDINAIRE**

Rapporteur : Madame Marie-Christine DAYVE, adjoint au Maire déléguée à l'Urbanisme

Dans le cadre de la préservation et la valorisation des espaces naturels sensibles, le Département a mis en place en 2007 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS 74), dans une logique de développement durable sur 2 types d'espaces :

- les espaces de nature remarquable, éligibles au Réseau Ecologique Départemental (RED), qui présentent un intérêt particulier fort pour la biodiversité et les paysages
- les espaces de nature ordinaire, dit NATO, qui présentent une richesse réelle ou jouent un rôle en matière de biodiversité ou de paysage.

En appui de cette démarche, le Département octroie des subventions aux collectivités locales suivant les critères suivants :

- classement financier de la Commune
- classement du site (RED ou NATO)
- type d'intervention : acquisitions, aménagements...

En contrepartie, la Commune s'engage pour la gestion du site.

Afin d'éviter la multiplicité des demandes de la Commune auprès du Département, il a été convenu avec ce dernier de les regrouper en une seule demande, établie chaque année à l'automne.

Pour l'année 2011/2012, la Commune s'est portée acquéreur de diverses parcelles éligibles à cette aide, à savoir :

Ancien propriétaire	Date délibération du CM	Date signature acte	Section	N° de parcelle	Lieudit	Surface en m ²	Zonage P.L.U	Prix d'acquisition
ORSET Claude	20/10/10	07/01/11	C	835	Placeaux	1 220	N1	10 500,00 €
			C	853	Placeaux	1 165	N1	
			C	925	Joux Derrière	2 278	N1	
			C	1 046	Drays	4 865	N1	
			C	1 055	Bétasset	665	N1	
			C	1 064	Bétasset	1 530	N1	
			C	1 070	Bétasset	1 770	N1	
			C	1 092	Bétasset	5 730	N1	
			C	1 095	Bétasset	130	N1	
			C	1 110	Maison Neuve d'en Haut	20	N1	
			C	1 113	Maison Neuve d'en Haut	275	N1	
			C	1 115	Maison Neuve d'en Haut	5 765	N1	
			C	1 116	Maison Neuve d'en Haut	3 602	N1	
			C	1 125	Maison Neuve d'en Haut	1 903	N1	
			C	1 213	Maison Neuve d'en Bas	52	N1	
			C	1 215	Maison Neuve d'en Bas	1 253	N1	
			C	1 324	Chosal	1 747	N1	
			D	852	Sous les Mollaz Lecheney	1 418	N1	
			D	925	Bougeney	2 640	N1	
			D	927	Bois Sous le Cey	3 980	N1	
			D	928	Bois Sous le Cey	420	N1	
			D	1 109	Château	285	N1	
			E	445	Choseaux	10	N1	
			E	448	Choseaux	335	N1	
			E	1 577	Rocher	1 776	N1	
			E	1 578	Rocher	782	N1	
E	1 579	Rocher	968	N1				
E	1 580	Rocher	770	N1				
MOLLARD Elise	09/11/11	14/02/12	D	102	Pendues	635	N1	11 847,40 €
			D	104	Pendues	3 266	N1	
		17/07/12	D	105	Pendues	1 497	N1	
			D	137	Champel	800	N1	

	D	145	Champel	287	N1	
	D	398	Bois de la Joux	694	N1	
	D	419	Lèches	2 042	N1	
	D	469	Presbert	2 594	N1	
	D	684	Pré de la Tête	25 376	N1	
	D	691	Pré de la Tête	2 600	N1	
	D	695	Pré de la Tête	8 207	N1	
	D	698	Pré de la Tête	3 250	N1	
	D	701	Pré de la Tête	3 020	N1	
	D	1108	Château	299	N1	
	E	441	Choseaux	815	N1	
	E	452	Choseaux	33	N1	
	E	1366	Tassenière	2 503	N1	
	E	1385	Grande Roche	1 319	N1	
TOTAL				106 591 m²	22 347,40 €	

Ainsi, le Département a accepté d'allouer à la Commune une subvention de 8 939,00 euros (soit 40% du montant total des dépenses) pour l'acquisition de l'ensemble de ces parcelles boisées, au titre des espaces naturels sensibles.

Pour bénéficier de cette aide, il convient d'établir un contrat avec le Département fixant les engagements de chacun.

ENTENDU l'exposé,

VU le projet de contrat départemental pour un espace naturel sensible,

CONSIDERANT les acquisitions foncières réalisées par la Commune qui s'inscrivent dans les mesures adoptées par le Département au titre de la préservation et la valorisation des espaces naturels sensibles,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** les modalités portées dans le contrat susvisé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager et signer toutes formalités nécessaires à la poursuite de ce dossier, dont le contrat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

n°2013/042

COORDINATION GENERALE - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU FONCIER

Objet : ACQUISITION COMMUNE / HIGGINSON PETER POUR LE REAMENAGEMENT DE L'IMPASSE MONTJOUX

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 26
Pouvoir : 0
Votants : 26

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2013**N°2013/042***Coordination Générale – Direction de l'Urbanisme et du Foncier***ACQUISITION COMMUNE / HIGGINSON PETER
POUR LE REAMENAGEMENT DE L'IMPASSE MONTJOUX**

Rapporteur : Madame Marie-Christine DAYVE, adjoint au Maire déléguée à l'Urbanisme

La Commune a décidé d'engager le réaménagement de l'impasse Montjoux, à savoir l'élargissement de la voie et la création d'un trottoir.

Afin d'engager ces travaux, la Commune s'est rapprochée des différents propriétaires concernés en vue d'obtenir la maîtrise foncière de ces emprises par voie de cession.

Par courriel du 19 février 2013, Monsieur HIGGINSON Peter a accepté de céder à l'euro symbolique une partie de sa parcelle cadastrée section A n°1067 au lieudit « Haute-Tour », pour une surface d'environ 20 m², à préciser par un document d'arpentage.

Cette emprise permettra l'élargissement de l'impasse Montjoux afin de réaliser un trottoir en face, d'une largeur adaptée au passage des personnes à mobilité réduite (P.M.R).

L'ensemble des frais (géomètre + notaire) sera supporté par la Commune.

ENTENDU l'exposé,

VU l'estimation des Services Fiscaux en date du 28 décembre 2012,

CONSIDERANT l'acquisition susvisée qui s'inscrit dans le projet de réaménagement de l'impasse Montjoux,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** l'acquisition susmentionnée,
- **DE FIXER** la valeur du bien nécessaire à l'établissement du salaire de Conservateur des Hypothèques à celle correspondant à l'estimation des Services Fiscaux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à poursuivre et signer tout document se rapportant à la décision adoptée, dont l'acte notarié.

DEBAT :

- Madame Marie-Christine DAYVE : « Cette acquisition permettra la sécurisation du quartier ».

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

n°2013/043**COORDINATION GENERALE - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES****Objet : CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE, DE FINANCEMENT ET D'ENTRETIEN – MODIFICATION DU VIRAGE SUR LA RD 902 A L'APPROCHE DU PONT DU TRAMWAY DU MONT-BLANC (T.M.B.)**

<p>Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 27 Quorum : 14 Présents : 26 Pouvoir : 0 Votants : 26</p>
--

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2013

N°2013/043

Coordination Générale – Direction des Services Techniques

CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE, DE FINANCEMENT ET D'ENTRETIEN MODIFICATION DU VIRAGE SUR LA RD 902 A L'APPROCHE DU PONT DU TRAMWAY DU MONT-BLANC (T.M.B.)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Des travaux de modification du virage situé sur la RD 902 à proximité du pont du T.M.B. et de fermeture de la rue du Berchat ont été programmés en accord avec le Département.

Ces aménagements étant situés en agglomération, le Conseil Général édicte ses règles de financement et de répartition des charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service notamment pour les travaux réalisés sur la route départementale.

ENTENDU l'exposé

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien jointe à la présente.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien.

DEBATS :

- *Monsieur le Maire : « Il s'agit de la fermeture de l'accès aval de la rue du Berchat et de la modification du virage situé à proximité du pont du Tramway du Mont-Blanc sur la RD 902 pour permettre aux poids lourds de se déporter et de mieux passer sous le pont ».*
- *Il précise que ce dossier a été approuvé par la Commission Permanente du Conseil Général du lundi 11 mars dernier.*

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

n°2013/044

COORDINATION GENERALE - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Objet : REQUETE D'UN TIERS AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF – AUTORISATION A DEFENDRE

<p>Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 27 Quorum : 14 Présents : 26 Pouvoir : 0 Votants : 26</p>
--

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2013

N°2013/044

Coordination Générale – Direction des Services Techniques

REQUETE D'UN TIERS AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF AUTORISATION A DEFENDRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur HAAS, victime, en août 2011, d'une chute due à une plaque d'égout placée plus bas que le niveau du trottoir devant l'immeuble du Mont Joly, avait saisi la Commune afin qu'elle prenne en charge les actes médicaux induits par cette chute. La Commune a alors déclaré ce sinistre à son assureur, la SMACL.

A ce jour Monsieur HAAS, par l'intermédiaire du cabinet avocat Briffod-Puthod, de Bonneville, saisit le tribunal administratif de Grenoble afin de faire accepter sa requête.

Par conséquent, il est nécessaire que le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à défendre la Commune et à désigner un avocat dans cette affaire.

ENTENDU l'exposé,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune à se défendre dans ce dossier,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire, et à signer tout document s'y rapportant.
- **DE CONFIER** la défense de la Commune au cabinet mandaté par la SMACL dans ce dossier, la SELARL DELAFON KIGAS PETIT FAVET, domiciliée 23 rue du Doyen Louis Weil, à Grenoble

DEBATS :

- *Monsieur Pierre MULLER* : « Monsieur HAAS a eu un petit accident dans les rues de Saint-Gervais dû à une plaque d'égout. Ces incidents peuvent se produire à tout moment mais certaines personnes sont procédurières ».
- *Monsieur le Maire* : « C'est une plaque d'égout en retrait de 3 ou 4 centimètres qui a fait tomber l'intéressé. Cela peut arriver tous les jours. Monsieur HAAS demande le remboursement des actes médicaux induits par sa chute ».

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

n°2013/045

COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - PATRIMOINE

Objet : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE L'ASSOCIATION MISSION PLANETE TERRE ET LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

<p>Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 27 Quorum : 14 Présents : 26 Pouvoir : 0 Votants : 26</p>
--

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2013

N°2013/045

Coordination Générale – Direction Générale des Services – Patrimoine

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE L'ASSOCIATION MISSION PLANETE TERRE ET LA COMMUNE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

Rapporteur : Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, adjoint au Maire délégué au Patrimoine

Lors de la séance du 20 juin 2012, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de confier à l'Association Mission Planète Terre une mission de recherches sur le rapport de l'homme avec la montagne et notamment toute l'importance des glaciers dans la vie des populations locales. Le résultat de cette mission est présenté à la Maison forte de Hautetour sous la forme de fiches sur les glaciers du Mont-Blanc et d'un site internet.

Un Observatoire des Glaciers a été mis en place pour remplir cette mission, sous la présidence de Jean JOUZEL, coordonné par Olivier PRETTE, Président de l'association Mission Planète Terre.

La commune souhaite poursuivre l'animation de cet Observatoire, notamment par l'organisation du Festival du Film documentaire sur les glaciers et l'eau.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE CONFIER** à l'Association Mission Planète Terre la poursuite de l'animation de l'Observatoire des Glaciers pour l'année 2013,
- **D'APPROUVER** la convention annexée à passer entre la Commune et l'association Mission Planète Terre,
- **DE FIXER** le montant de rémunération mensuelle à verser à l'association Mission Planète Terre pour mener à bien cette mission à 400 euros TTC pour une durée de 12 mois.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents se rapportant à ce dossier.

DEBAT :

- Monsieur Gabriel GRANDJACQUES : « Nous souhaitons poursuivre, cette année, le travail commencé par cet observatoire notamment l'organisation du Festival du Film documentaire sur les glaciers et l'eau ».

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne lecture de deux décisions valant délibération.

VILLE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS Haute-Savoie

DECISION VALANT DELIBERATION N° 2013 - 004

Monsieur le Maire de Saint-Gervais,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions,

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2009 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant l'accord-cadre n° 2011-30 signé le 3 janvier 2012 avec le groupement conjoint représenté par Monsieur Jean-François GRANGE-CHAVANIS pour les missions de maîtrise d'œuvre nécessaires aux travaux de restauration de l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais à Saint-Gervais,

VILLE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS Haute-Savoie

DECISION VALANT DELIBERATION N° 2013 - 005

Monsieur le Maire de Saint-Gervais,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions,

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2009 autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT l'accord-cadre n° 2011-30 signé le 3 janvier 2012 avec le groupement conjoint représenté par Monsieur Jean-François GRANGE-CHAVANIS pour les missions de maîtrise

Considérant le courrier de Monsieur Jean-François Grange-Chavanis du 1^{er} février 2013 informant la commune de Saint-Gervais de la cessation d'activité de Monsieur Joël Jermer – Economiste membre du groupement et de sa proposition de transférer les missions qui lui étaient propres au cabinet de Monsieur Philippe TINCHANT,

DECIDE :

De signer l'avenant permettant le transfert des missions confiées initialement au cabinet de Monsieur Joël Jermer – économiste au profit du cabinet de Monsieur Philippe TINCHANT, au sein du groupement représenté par Monsieur Jean-François GRANGE-CHAVANIS pour les missions de maîtrise d'œuvre nécessaires aux travaux de restauration de l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais à Saint-Gervais.

Fait et décidé le 25 février 2013
Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX

Rendue exécutoire le 26/02/2013
Affichée le 28/02/2013

d'œuvre nécessaires aux travaux de restauration de l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais à Saint-Gervais,

CONSIDERANT la nécessité d'engager la phase de travaux relatives à la restauration de la charpente, de la couverture de l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais à Saint-Gervais,

DECIDE :

***DE SIGNER** le marché 201130-02 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre nécessaires à la réalisation des travaux de restauration de la charpente, de la couverture de l'église de Saint-Gervais et Saint-Protais à Saint-Gervais, avec le groupement conjoint représenté par Monsieur Jean-François GRANGE-CHAVANIS et avec un forfait provisoire de rémunération fixé à 83 142,93 € TTC (quatre vingt trois mille cent quarante-deux euros et quatre-vingt-treize centimes) .

Fait et décidé le 26 février 2013
Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX

Rendue exécutoire le 27/02/2013
Affiché le 28/02/2013

Il donne ensuite lecture d'une convention signée le 26 février 2013 (jointe en annexe), des marchés publics passés pendant le mois de février 2013 (joints en annexe) et de l'agenda du mois.

Février

- 22 Essais d'illumination
- 23 Course des élus de la Communauté de Communes, aux Houches
- 24 Finale U22 Hockey sur glace
- 25 Bureau municipal
Finale U22
- 26 Comité de direction des services municipaux
Conseil des Sages

- *Monsieur le Maire : « Leur mandat a été prolongé jusqu'à la fin du mandat du Conseil Municipal ».*

- Assemblée générale de la MJC
- 27 Candidatures transports
COFIL PIT Maison Forte de Haute Tour
Plan de Gestion présentation aux Communes et Communautés de Communes
Commission Patrimoine
- 28 Vernissage de l'exposition Marcel et Lionel Wibault, à Haute Tour

- *Monsieur le Maire : « C'est une très belle exposition que je vous invite tous à aller voir. Une conférence est prévue le samedi 23 mars avec Lionel Wibault ».*

Mars

- 1^{er} Rencontre avec Monsieur Guy Desgranchamps pour le projet de Saint Nicolas
Inauguration de l'exposition de Pierre Beaucourt, salle Géo Dorival
- 2 Tournoi des six stations
- 3 Reportage sur le refuge du Goûter sur M6 (Capital)
- 4 Réunion avec le personnel Valorisation espaces paysagers
Expertise CLSH au Fayet

- *Monsieur le Maire : « Une solution a été trouvée et les locaux devraient ouvrir le 1er juillet prochain ».*

- 5 Visite du local de l'association d'aide alimentaire sur Passy
- 6 Réunions avec le personnel : service électrique, gestion loisirs sports, police municipale,
achats publics parc véhicule
Rencontre avec la société Spie pour le comptage du parking
Réunion de quartier du Fréney
- 7 Réunion Comité Technique Paritaire
Réunion avec le personnel : service entretien propreté, patrimoine bâti
Fête des Moniteurs au Bettex
- 8 Conseil d'Administration de la SEMJ et de la STBMA

- *Monsieur le Maire : Dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Général, une opération d'un peu plus de un million d'euros est envisagée pour permettre la création d'une piste de retour station « Le Bettex – Saint-Gervais » comprenant une grenouillère à la Planchette avec piste de luge, parking... ».*

Expertise du sol de l'église de Saint Gervais

- *Monsieur le Maire : « L'entreprise va refaire les travaux des parties du sol soulevées ».*

- Réunion avec le personnel du service assistantes maternelles
- 11 Réunion de synthèse et Bureau municipal
- 12 Inauguration du restaurant scolaire du Fayet
Déjeuner à la cantine du Fayet
SISHT
CCAS
Commission scolaire

- *Monsieur le Maire : « La problématique de la modification du calendrier des rythmes scolaires a été bien appréhendée par le personnel, les enseignants et les parents d'élèves. Je pense qu'un consensus sera facilement trouvé ».*

13 Réunion avec le personnel : eau et assainissement, patrimoine culture
Conseil municipal

Avant de conclure, Monsieur le Maire informe de la présentation par les deux architectes des projets d'aménagement de Saint-Nicolas de Véroce le vendredi 29 mars 2013, à 18 h 30.

La séance levée à 21 h 30.

Le secrétaire de séance
Conseiller municipal,

Mathieu QUEREL